

*Initiatives ministérielles*

• (1520)

En vertu de ce régime, le gouvernement fédéral a accepté de partager moitié-moitié les frais engagés par les provinces et les municipalités pour fournir des services d'aide sociale aux Canadiens dans le besoin.

C'est un programme obligatoire. Il incombe au gouvernement fédéral, aux provinces et aux municipalités de veiller à ce que tous les Canadiens aient un toit et de quoi manger et puissent participer normalement à la vie de la collectivité.

Contrairement à d'autres programmes de soutien du revenu qui fixent des conditions d'admissibilité, l'aide sociale est le programme de dernier recours. Une fois déterminés l'admissibilité et le montant des prestations, selon la loi de la province, l'organisme provincial ou municipal chargé d'appliquer ce programme ne peut refuser. Il ne peut refuser cette aide, et le gouvernement réduit les fonds qu'il consent à cette fin.

En d'autres termes, le gouvernement refuse de fournir des services essentiels convenables aux Canadiens qui en ont un urgent besoin. L'objectif premier du régime se divise en deux volets: d'une part, aider les provinces à fournir des mesures convenables d'assistance publique aux personnes nécessiteuses, ce à quoi le gouvernement se dérobe; d'autre part, aider les provinces à fournir des services d'aide sociale visant à réduire ou à enrayer les répercussions de certains fléaux sociaux comme la pauvreté, les enfants abandonnés ou la dépendance à l'égard de l'aide sociale.

Le RAPC a essentiellement jeté les bases du régime de sécurité sociale du Canada, régime qui a contribué à maintenir l'unité du pays en favorisant l'égalité des régions et des personnes.

Les bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canada comprennent la clientèle des foyers de soins spéciaux, des foyers pour personnes âgées, des foyers de soins infirmiers, des centres pour itinérants, des garderies, des foyers pour mères célibataires et de nombreux autres établissements. Dans les domaines des soins de santé, de la protection de l'enfance et des services sociaux, on a constaté que, non seulement au Canada, mais dans tous les pays du monde, les enfants issus de foyers bénéficiant de l'aide sociale ont beaucoup moins de chances d'aller à l'université et risquent davantage d'abandonner leurs études, d'avoir des ennuis de santé et de nombreux autres problèmes.

Voilà les gens qui vont souffrir. Ce sont les personnes les plus vulnérables de notre société. L'aide dont ils bénéficient revêt diverses formes: soins dentaires, servi-

ces essentiels pour les personnes handicapées, familles d'accueil pour les enfants victimes de mauvais traitements, maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence, aide sociale pour ceux qui n'arrivent pas à trouver de travail.

Les provinces visées par ce projet de loi, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta sont, aujourd'hui, les seules provinces qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation du gouvernement du Canada. Autrement dit, le gouvernement du Canada considère ces trois provinces comme des provinces riches.

Pourtant, en mars 1990, la moitié des familles pauvres du Canada, soit 54 p. 100 des bénéficiaires de l'assistance sociale, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, vivaient en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. Or, au lieu de chercher des moyens de les sortir de l'assistance sociale, nous sommes obligés de discuter aujourd'hui pour savoir s'ils pourront obtenir cette assistance. C'est absolument ridicule.

Encore une fois, le gouvernement ne se rend pas compte que dans cette période de récession, les gens souffrent déjà. Les taux d'intérêt, la valeur du dollar canadien et les taux de chômage sont encore beaucoup trop élevés et ne semblent pas prêt de baisser. Le Canada connaît un nombre sans précédent de faillites, surtout en Ontario, où des milliers d'emplois disparaissent dans le secteur manufacturier. Ces crises se déroulent ici, chez nous.

Le gouvernement nous demande de ne pas nous inquiéter au sujet du RAPC parce que les coupes ne touchent que les trois provinces riches, mais la province dans laquelle je vis, l'Ontario, pourrait bien devenir une province pauvre.

J'aimerais bien savoir qui va l'aider et qui va aider 50 p. 100 des bénéficiaires de l'aide sociale qui y habitent. Quand le gouvernement se réveillera-t-il et réalisera-t-il qu'il n'y a plus de provinces riches à cause de ses mesures?

Dans le budget de 1990, le gouvernement a annoncé que la croissance des paiements de transfert au titre du Régime d'assistance publique du Canada serait limitée à 5 p. 100 pour l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario, pour les années financières 1990-1991 et 1991-1992.

Dans le budget de 1991, il a prolongé de trois ans, jusqu'à l'année financière 1994-1995, le blocage imposé à ces trois provinces. Après cela, il suppose que les dépenses au titre du RAPC augmenteront à peu près au même rythme que le produit national brut.